

Commune d'IRIGNY

ARRETE

Tél. 04 72 30 50 50

Fax 04 72 30 50 59

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE

Le Maire d'Irigny,**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,**Vu** la demande de Madame Emilie BENETON en date du 19 octobre 2022 par laquelle l'intéressée sollicite le changement d'adresse de son domicile, dont l'habitation se situe sur la parcelle cadastrée AR72,**Considérant** que la parcelle AR 72 débouche à la fois sur la rue du 8 mai 1945 et la rue Baudrand,**Considérant** que la parcelle AR72, appartenant à Cédric LOEUILLET et Emilie BENETON a, selon le cadastre, pour numéro de voirie, le 54 rue du 8 Mai 1945,**Considérant** que les propriétaires souhaitent désormais accéder à leur bien via la rue Baudrand, et non plus par la rue du 8 mai 1945,**Considérant** qu'une même parcelle ne peut avoir qu'un seul numéro de voirie, il convient de supprimer le numéro 54 de la rue du 8 Mai 1945 et de créer en parallèle un numéro de voirie, rue Baudrand,**Considérant** que la dimension de la Commune nécessite l'attribution d'une adresse précise à chaque habitation ou immeuble,**Arrête****Article 1^{er} :**

L'adresse géographique de la parcelle cadastrée AR 72 sera donc la suivante :

55 rue Baudrand
69540 IRIGNY**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de la Ville d'Irigny et la Police Municipale seront chargés pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté à :

Préfecture du Rhône, direction de la réglementation,
Centre des Impôts Fonciers, service cadastral, Lyon 3^e (69),
Métropole de Lyon, Service du Système d'Urbanisme de Référence,
Centre de distribution de La Poste, Saint-Genis-Laval (69),
Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie d'Irigny,
INSEE
Police municipale d'Irigny.

A Irigny, le 22 février 2023

Le Maire,

Signé Blandine FREYER qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.

Publié le : 06/03/2023

